

SECRETARIAT GENERAL

Antananarivo, le 09 MAY 2014

DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION
AU DEVELOPEMENT

Le MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION DE L'INTEGRATION REGIONALE

A

SERVICE DE LA COOPERATION
DECENTRALISEE

Monsieur Claude RALAIVAO
Représentant de l'ONG «UNION SANTE NORMANDIE
BETSILEO» (USNB)
Centre Hospitalier du District
-Ambalavao-

N°2014/ALS - AE/SG/DGCD/DIR/SCD/00. FR

Objet : Etablissement de l'accord de siège de l'ONG «UNION SANTE
NORMANDIE BETSILEO».
Référence : V/L de demande d'établissement de l'accord de siège en date du 30 janvier
2014.
Pièce jointe : Tableau récapitulatif des avis des ministères techniques

Monsieur,

Faisant suite à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous
informer que les autorités malagasy compétentes ont émis un avis favorable à
l'établissement de l'accord de siège de l'ONG «USNB».

Cet accord de siège est valable pour une période de deux ans, à compter du
09 mai 2014.

Par voie de conséquence, l'ONG est tenue d'honorer les exigences des
ministères techniques, résumées dans le tableau inclus en annexe, lesquelles
deviendront prochainement des conditions préalables à toute acceptation de
renouvellement de l'accord de siège.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir en accuser réception par écrit.

Veillez croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.


Le Ministre des Affaires Etrangères
par délégation Le Secrétaire Général

RANDRIANARIVONY Modeste